Fiche repère 1. Se fonder sur les textes officiels

Fiche repère 2. Intégrer les contraintes de fonctionnement

Fiche repère 3. Prendre en compte les modalités de mise en œuvre des enseignements

Fiche repère 4. Concevoir l’organisation de la semaine

Fiche repère 5. Concevoir l’organisation de la période

Fiche repère 6. Communiquer (sur) l’emploi du temps

*Des préconisations et des outils pour concevoir l’emploi du temps*

*à l’école élémentaire*

Nouvelle organisation du temps scolaire

5 matinées

1. **Se fonder sur les textes officiels**

**Décrets et circulaires publiés au Bulletin Officiel**

-Horaires et programmes d’enseignement de l’école primaire - BO 19/06/2008 <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/default.htm>

-Programmes d’enseignement : modification - BO 05/01/2012

<http://media.education.gouv.fr/file/1/58/7/programmes_ecole-primaire_203587.pdf>

-Organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires - BO 07/02/2013 [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.htmlcid\_bo=66991](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.htmlcid_bo%3D66991)

-Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire- BO 07/02/2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.html&cid\_bo=66954](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html%26cid_bo%3D66954)

-Recommandations pour la mise en œuvre des programmes l’école élémentaire – BO 19/06/2014

<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80467>

-Mise en œuvre des PPRE - BO 31/08/2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601969C.htm>

-Horaire moyen consacré aux récréations

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm>

-Préparation de la rentrée 2014 – Encart BO 22/05/2014

Annexe 2 - Des pratiques pédagogiques repensées dans une nouvelle organisation du temps scolaire

<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642>

-Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques – BO 10/07/2014

<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107>

-Le rôle et la place des parents à l’école – BO 31/08/2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm>

**Note de service IA67 du 04/12/2008**

Horaires dérogatoires compte tenu des spécificités locales

* 1h de religion
* 3h de langue vivante à l’école élémentaire :

2h de langue vivante et 1h de langue vivante dans une discipline non linguistique.

*Points de vigilance*

*Dans la conception de l’emploi de temps, respecter :*

*- les intitulés des programmes. Des plages de travail en BCD ou salle informatique, des moments relevant de rituels de mise en route etc … sont à rattacher à des domaines disciplinaires.*

*- les horaires dérogatoires sur l’année. Vérifier périodiquement la moyenne globale des différents domaines d’enseignement. (EDT garde fou)*

**2.Intégrer les contraintes de fonctionnement**

**Les espaces de travail**

Prendre en compte la disponibilité des espaces partagés : plannings d’occupation de la cour, du gymnase, de la BCD, de la salle informatique, de la salle multi-activités, etc…

**Les intervenants**

Prendre connaissance des créneaux d’intervention pour l’enseignement de la Religion, des langues vivantes, de l’EPS, …

L’horaire d’enseignement religieux sera imputé de manière équilibrée sur l’EPS, les pratiques artistiques, la découverte du monde (C2) et la culture humaniste (C3). Sur d’autres domaines – attention circ. Biteau

**Les dispositifs particuliers**

Prendre en compte l’organisation des dispositifs particuliers : décloisonnement, intervention RASED, dispositif Maître plus, intégration CLIS, …

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*Intégrer les dispositifs à l’emploi du temps après concertation des intervenants afin d’en tirer le meilleur profit pour les apprentissages des élèves.*

**Le temps de récréation**

Calibrer le temps réservé aux récréations par demi-journée et sur la semaine. Ce temps (2h-2h15) sera déduit des 24h d’enseignement.

D’après l’article 4 de l'arrêté du 25-1-2002. (JO du 10-2-2002), « *L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. »*

D’après l’annexe 2 de la circulaire de rentrée 2014, *« Pas de récréation sur les demi-journées allégées ne dépassant pas 1h30 de temps scolaire » (cf. circ.n°2014-068 20/05/2014).*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*En fonction des réalités locales, on pourra organiser les récréations des manières suivantes :*

*Le matin : Proposer une récréation de 15 à 25 mn sur un créneau éloigné d’au moins une demi-heure de la fin de matinée.*

*L’après-midi : Pour un temps de classe de 2h ou moins et selon les niveaux de classe, on pourra envisager la suppression de la récréation, la proposition d’un interclasse de 5-10mn sous la responsabilité de l’enseignant (passage aux toilettes), un temps de détente « re-création » en classe. Pour les après-midi plus longues, une courte récréation de 10 mn pourra être proposée.*

**APC activités pédagogiques complémentaires**

**NAP nouvelles activités périscolaires**

En fonction des réalités locales, les deux types d’activités pourront coexister ou être proposées sur des temps distincts.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*Veiller à ce que chaque élève puisse bénéficier des différentes modalités d’APC et profiter des deux types d’activités APC/NAP au cours de sa semaine de classe.*

 **L’enseignement de l’Allemand**

Le statut de l’enseignement de l’allemand relevant d’une convention spécifique Etat-Région, l’horaire supplémentaire d’allemand sera prélevé de manière équilibrée sur l’ensemble des autres domaines disciplinaires.

**3.Prendre en compte les modalités de mise en œuvre des enseignements**

Les programmes de 2008, les repères de progressivité des enseignements de 2012 et les recommandations pour la mise en œuvre des programmes de 2014, incitent à prendre en compte les modalités de mise en œuvre des enseignements rappelées ci-dessous.

**2. Mathématiques**

Il convient de proposer des séances quotidiennes de calcul mental.

**1. Français**

Il convient de conduire des activités spécifiques et d’en proposer une pratique régulière : lecture, écriture, littérature, rédaction, expression orale, récitation, dictée et étude de la langue.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*Etablir un lien fort entre les moments d’apprentissage : découverte, recherche, systématisation et réinvestissement durant la semaine.*

*Prévoir des plages de travail de 15, 30, 45min maximum avec une alternance des modalités de travail.*

**3. EPS**

Il convient de proposer une pratique régulière.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*Prévoir au moins 2 plages différentes d’EPS bien réparties dans la semaine.*

**5. Découverte du monde C2**

??

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*??*

**Sciences et culture humaniste C3**

\_\_\_ ??\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*?? prévoircet enseignement par période de 3-4 semaines en sciences,puis une période d’histoire, .. ;*

**4. Langues vivantes**

Les 2h de structuration de la langue s’effectueront au cours d’activités quotidiennes. La régularité et la fréquence des séances de langue sont les conditions essentielles de la réussite et de l’efficacité de cet enseignement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*Il convient de proposer des séances de 20 à 30 mn par jour.*

*Une plage plus longue sera prévue pour l’enseignement d’une discipline en allemand ou l’approche d’éléments culturels dans le cadre d’un projet interdisciplinaire (sorties, culturelles, partenariat, …)*

1. **Prendre en compte les modalités de mise en œuvre des enseignements *suite***

**7. Education à la santé et à la sécurité**

**Education à l’environnement et au développement durable**

Ces thématiques ne doivent pas constituer des domaines s’ajoutant aux programmes.

*Point de vigilance*

*Il convient de mettre en lien ces problématiques avec les enseignements relevant du domaine de l’instruction civique et morale, de l’EPS et des Sciences (APER, PSC1).*

*Ce domaine peut-il être pris en charge dans le cadre des NAP ? ou APC liées au projet d’école ?*

**6. Pratiques artistiques et Histoires des arts**

Il convient de proposer une pratique régulière et diversifiée de l’expérience plastique, du dessin à la réalisation d’images fixes ou mobiles.

*Point de vigilance*

*Histoire des arts : Il convient de proposer un enseignement interdisciplinaire et transversal prenant appui sur tous les domaines disciplinaires pour les 20 heures annuelles prévues. Cet enseignement permettra la rencontre sensible avec les œuvres afin de stimuler la curiosité et la créativité des élèves.*

**9. Instruction civique et morale**

**Dans les programmes**??

\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Point de vigilance*

*?? Inscrire cet enseignement en lien avec les autres disciplines. Tous les élèves doivent pouvoir en bénéficier.*

**8. TUIC Technologie usuelle de l’information et de la communication**

Il n’y a pas d’horaire spécifique dédié à ce domaine.

*Pont de vigilance*

*Il convient d’intégrer les compétences du B2I à l’ensemble des domaines disciplinaires. Les apprentissages dans ce domaine sont au service des autres apprentissages.*

**Projet d’école, Projet éducatif territorial PEDT**

Cohérence APC/NAP : ?? remarque ce point ne touche pas tous les élèves (pas de NAP en maternelle sur STG et en elem fréquentation 60%)

**Eléments transversaux**

D’une manière générale, quels que soient les domaines disciplinaires, l’accès au sens des apprentissages est facilité par la conduite simultanée d’un enseignement structuré des automatismes et la mise en œuvre de démarches de recherche et de réflexion.

La mise en réseau des enseignements au sein de projets interdisciplinaires permet également de donner du sens aux apprentissages.

La maîtrise de la langue et les apprentissages mathématiques sont des composantes transversales des enseignements.

Les activités ritualisées, indispensables pour vérifier, exercer, entretenir, étendre des automatismes, concernent tous les domaines disciplinaires et peuvent se dérouler sur de courtes séances de 15 mn.

**4.Concevoir l’organisation de la semaine**

Penser l’organisation de la semaine relève d’un savant dosage entre régularité et alternance des situations d’apprentissage proposées.

L’alternance entre des matinées plus longues et après-midi, parfois très courts, oblige à modifier les habitudes dans le découpage des séances. Ces dernières seront planifiées en se fondant sur les recherches récentes en matière de chronobiologie et de chronopsychologie, afin de prendre en compte, selon l’âge des élèves, les variations des périodes de vigilance, au cours de la journée de classe et de la semaine.

**Organisation des apprentissages**

Afin de faire vivre à l’élève une journée de classe la plus harmonieuse possible, il conviendra de :

sur la journée

- planifier la durée des séances : 15, 30, 45 mn max.

- planifier la nature des séances ;

- veiller à mobiliser les élèves sur le plan cognitif, en matière d’expression, dans les domaines moteurs, sur des supports traditionnels ou numériques, etc …

- varier les sollicitations (parler, écouter, bouger, …)(à revoir tout ne relève pas du même champ)

- alterner les modalités de travail au sein d’une même séance et sur la demi-journée de classe : recherche, structuration de connaissances, entraînement, mémorisation ;

- proposer des activités de transition entre les séances ;

sur la semaine

- proposer des apprentissages relevant des différents domaines disciplinaires sur les 9 demi-journées ; ne pas réserver les apprentissages fondamentaux (Français, Maths) aux 5 matinées seulement ;

- proposer une réactivation des apprentissages en cours (entraînement, consolidation) dans les 24h, 48h qui suivent la mise en situation ;

- éviter les apprentissages nouveaux durant les périodes de désynchronisation autour de la coupure du week-end (lundi matin, vendredi après-midi).

|  |  |
| --- | --- |
| **Les périodes de vigilance sur la journée** | **Les situations d’apprentissage**  |
| Identifier des périodes de faible, moyenne et forte vigilance des élèves au cours d’une journée de classe.Faible vigilance : en début de matinée et début d’après-midi.Moyenne et forte vigilance : en milieu de matinée et à partir de 15h.A préciser sinon « image qu’on travaille qu’à partir de 10 ! » | Proposer des apprentissages en fonction des efforts cognitifs demandés.Faible vigilance : situation d’entraînement, d’évaluation des acquis, ou d’activités sans contraintes collectives, tous domaines disciplinaires confondus.Moyenne et forte vigilance : situations d’apprentissage – apprentissage nouveau, réinvestissement, synthèse et transfert. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Les périodes de vigilance sur la semaine** | **Les situations d’apprentissage**  |
| On identifie des fluctuations des performances des élèves au cours de la semaine.Baisse des performances : autour de la coupure du week-end, le lundi jusqu’à la mi- matinée et le vendredi après-midi. |  |

Calcul des durées des enseignements

1. **Concevoir l’organisation de la semaine *suite***

**Ressources à consulter**

*« Aménagement du temps scolaire et santé de l’enfant »*– Rapport Janvier 2010

Yavn Touitou – Pierre Bégué – Académie Nationale de Médecine

<http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=26&idLigne=1768>

*« Applications de la chronobiologie à la planification des cours et aux rythmes scolaires »* Revue de la littérature - Xavier Estruch – Denis Theunynck – Recherche Littorale en Activités Corporelles et Sportives

*www.univ-littoral.fr/rechercher.htm (et taper Applications à la chronobiologie)*

*« Des enjeux majeurs pour les enfants et l’école »* - Hubert Montagner

Ancien Directeur de l’Unité de Recherche « Enfance inadaptée » à l’INSERM

[*http://www.ville-courdimanche.fr/sites/courdimanche/files/document/article/enjeux-ecole\_hubert-montagner.pdf*](http://www.ville-courdimanche.fr/sites/courdimanche/files/document/article/enjeux-ecole_hubert-montagner.pdf)

*« Mémoire, attention et rythmes scolaires » article de Hubert Montagner*

*Dossier n°474 des Cahiers pédagogiques*

[*http://www.cahiers-pedagogiques.com/Memoire-attention-et-rythmes-scolaires*](http://www.cahiers-pedagogiques.com/Memoire-attention-et-rythmes-scolaires)

*Conférence de François Testu « Rythmes scolaires et rythmes de vie » 08/06/2012*

[*https://www.youtube.com/watch?v=LSygyT2MlLE*](https://www.youtube.com/watch?v=LSygyT2MlLE)

**Outils pour la classe**

**Grille emploi du temps**

**Quotas horaires à respecter doc Myriam W**

**Docs avec types d’activité selon les plages horaires**

**Exemples Emplois du temps (ex. emploi du temps en orthographe) doc Alain, Myriam W et ?**

**Qui propose quoi ?**

*Recommandations générales*

*Envisager des régularités horizontales dans l’emploi du temps (par période par exemple).*

*Identifier les plages de travail concernées par le projet interdisciplinaire en cours et repérer les liens entre les apprentissages.*

*Tirer profit du continuum des 5 matinées, des après-midi écourtés, du mercredi matin à part entière.*

**5.Concevoir l’organisation de la période**

**Prise en compte de la diversité des élèves**

Pour établir au quotidien une cohérence d’action entre les activités différenciées proposées dans le PPRE, en APC et au cours des différentes séances, il conviendra de

- proposer des plages de travail par groupes de besoin sur le temps scolaire ;

- prendre en compte les PPRE dans le déroulement des séances ;

- prévoir des plans de travail en autonomie ;

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Points de vigilance*

*L’aide, qui s’inscrit naturellement dans l’ensemble du temps scolaire devra permettre de*

*-proposer des activités différenciées en remédiation mais également en prévention (anticiper les difficultés) ;*

*- prévoir des activités pour les élèves en avance sur les apprentissages ;*

*- planifier des créneaux spécifiques et/ou insérer des plages de travail différencié dans le déroulement des séances ;*

**Projet interdisciplinaire**

**??**

**Ressources à consulter**

**Des projets pour apprendre**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/82-fevrier-2013.pdf>

**La transversalité des apprentissages**

**?? ressource à chercher**

*Recommandation*

*« La réflexion sur le temps scolaire doit être l’occasion d’une interrogation sur le sens des apprentissages, le sens de l’école : il ne s’agit pas de juxtaposer des temps, mais de définir des cohérences pour former des enfants, leur donner du goût pour les activités d’apprentissages, du plaisir, de l’équilibre, ce qui profitera alors à leur réussite des élèves. »*

Extrait de la circulaire de Préparation de la rentrée 2014 – Encart BO 22/05/2014

Annexe 2 - Des pratiques pédagogiques repensées dans une nouvelle organisation du temps scolaire

**Outils pour la classe**

**-Emplois du temps pour une période avec les projets afférents**

**Qui propose quoi ? doc Myriam W et ??**

**6.Communiquer (sur) l’emploi du temps**

**1.Afficher**

L’emploi du temps fait partie des affichages réglementaires de la classe.

**2. S’approprier (pour élève)**

Annoncer le programme de travail aux élèves en début de chaque demi-journée.

Expliquer aux élèves les attendus concernant les « devoirs » : leçons à apprendre, révisions en vue d’une évaluation des acquis, recherche documentaire pour un exposé, …

**3. Diffuser**

L’emploi du temps est à communiquer aux familles à travers le cahier de liaison ou cahier de textes. Il peut également être consultable sur le site de l’école, le cas échéant. (intérêt, obligation ?)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Points de vigilance*

*En diffusant les emplois du temps sous une forme compatible avec les compétences de lecture des élèves, on leur confère une valeur contractuelle.(attention ce terme est emploi de la note de rentrée !!)*

**4. Expliquer aux parents et aux partenaires de l’école**

Commenter l’emploi du temps aux familles lors de la réunion de rentrée des parents ; expliquer l’organisation des enseignements et le matériel spécifique à prévoir le cas échéant.

Expliquer les bénéfices de la nouvelle organisation du temps [ les apprentissages fondamentaux sont positionnés aux moments où la capacité d’attention des élèves est la plus grande ; la matinée supplémentaire permet, grâce à des emplois du temps repensés, de répartir plus efficacement les activités dans la semaine ; autour du nouveau temps scolaire se met en place, pour l’enfant, un projet éducatif global ].

Expliquer la nouvelle organisation du temps scolaire aux partenaires de l’école lors des réunions de comité de pilotage des PEDT.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*Points de vigilance*

*Echanger avec les familles à propos de leur rôle dans le suivi scolaire de leur enfant.*

*Communiquer avec les familles sur les modalités de rencontre pour faire le point sur la scolarité de leur enfant.*

**Textes ou références officiels**

-Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques – BO 10/07/2014

<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107>

-Le rôle et la place des parents à l’école – BO 31/08/2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm>

-Quels sont les bénéfices pour l’enfant de la nouvelle organisation des temps scolaires ?

<http://www.5matinees.education.gouv.fr/#!/benefices-nouveaux-horaires>

**Outil pour la classe**

**Extraits de règlement intérieur d’une école, livret pour les familles, ex de cahier de liaison, site ???**